

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE LA PROVENCE VERTE**

**Séance du 25 février 2022**

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 50

**Délibération n° 2022-38**

**Objet de la délibération : Délibération relative au schéma de déploiement de « Maison France services » sur le territoire de l'Agglomération Provence Verte**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq février, à huit heures et trente minutes, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à BRIGNOLES, Hall des expositions, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 18 février 2022.

**Présents :** BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, GUISIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, FAUQUET-LEMAÎTRE Arnaud, GROS Michel, GUEIT Laurent, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, DECANIS Alain, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal, BERTIN-PATOUX Lydie, BETRANCOURT Claude, CANO-MAIREVILLE Nathalie, FIRMIN Myriam, GIUSTI Annie, GUIOL André, LANGE-RINAUDO Corinne, LAYOLO Cécile, MAZZOCCHI Lionel, NEDJAR Laurent, PELISSIER Magali, PONCHON Marie-Laure, SALOMON Nathalie

**Absents excusés :**

- **dont suppléés :** PAUL Jacques par DELAFOSSE Fabienne, HOFFMANN Olivier par CLERC Francine
- **dont représentés :** VERAN Jean-Pierre donne procuration à BREMOND Didier, GOMART-JACQUET Blandine donne procuration à DECANIS Alain, KHADIR Paul donne procuration à SIMONETTI Pascal, LANFRANCHI Christine donne procuration à BOURLIN Sébastien, LE METER Sophie donne procuration à BETRANCOURT Claude, MONDANI Denis donne procuration à SALOMON Nathalie, PIANELLI Serge donne procuration à DELZERS Catherine, VALLOT Philippe donne procuration à BREMOND Didier

**Absents :** FREYNET Jacques, KIEFFER Bertrand

**Secrétaire de Séance :** Madame Carine PAILLARD

Madame Chantal LASSOUTANIE expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5216-5 ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, et notamment les articles 64 et 100 ;

VU la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;

VU l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var du 20 octobre 2021 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, et notamment ses compétences en matière de maisons de services au public ;

CONSIDERANT que France Services est un nouveau dispositif national visant à renforcer la présence des services publics sur les territoires ;

CONSIDERANT que l'Agglomération est compétente en matière de création et de gestion de « maisons de services au public » ;

CONSIDERANT qu'afin d'apporter une réponse à la problématique de la disparition « physique » de certains services et réduire les inégalités d'accès aux droits sur le territoire, il est proposé la création de 2 structures labellisées « France Services » :

1. La Maison France Services de la Provence Verte Secteur Ouest :

Située dans les locaux de l'Agglomération à Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, elle sera complétée par 6 antennes venant enrichir l'offre de services, à titre subsidiaire, sur les communes de Nans-les-Pins, Pourrières, Bras, Tourves, Rougiers et Plan d'Aups-Sainte-Baume,

2. La Maison France Services multi sites de la Provence Verte Garéoult – Cotignac :

Les activités et les fonctionnalités de cet espace seront scindés sur les deux communes afin de répondre aux besoins identifiés dans leur bassin de vie ;

CONSIDERANT que ces Espaces France Services labellisés bénéficient de la présence garantie de 9 partenaires :

- La Caisse d'allocations familiales (CAF) ;
- La Caisse nationale d'assurance maladie ;
- Pôle emploi ;
- La Poste ;
- Les services des impôts et de la direction générale des Finances publiques (DGFiP) ;
- Le ministère de l'Intérieur ;
- Le ministère de la Justice ;
- La Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) ;
- La Mutualité sociale agricole (MSA) ;

CONSIDERANT que ces espaces seront de réels relais d'information des actions et des dispositifs de la Communauté d'Agglomération, très présents dans la vie quotidienne des administrés et que d'autres opérateurs locaux pourraient venir rejoindre la démarche ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 14 février 2022 ;

**Il est demandé au Conseil de Communauté :**

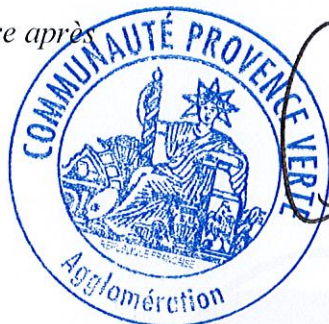
- **d'approuver le schéma de déploiement de deux Maisons France Services sur le territoire communautaire,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents permettant la labélisation,**
- **et d'autoriser le Président ou son représentant à prendre toutes les dispositions qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.**

**Les crédits correspondants sont inscrits en dépenses au Budget Principal 2022 de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité, cette délibération.**

Fait et délibéré à BRIGNOLES, le 25 février 2022

*Acte rendu exécutoire après  
télétransmission  
le  
et affichage le*



Le Président,

Didier BREMOND